CADETS ROYAUX DE L'ARMÉE CANADIENNE

ÉTOILE ROUGE

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 3

OCOM M207.03 – RECONNAÎTRE LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS D'UN RÉPONDANT LOCAL

Durée totale : 30 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires pour l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans l'A-CR-CCP-702/PG-002, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au point d'enseignement pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant de donner la leçon.

Se familiariser avec le répondant local du corps de cadets et le comité répondant. Être prêt à donner des exemples de ce que le répondant fait pour le corps de cadets.

Contacter les membres du répondant local et les inviter à participer à cet OCOM.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon pour initier les cadets au rôle et aux responsabilités du répondant local et pour présenter la matière de base.

INTRODUCTION

RÉVISION

S.O.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet doit reconnaître le rôle et les responsabilités du répondant local.

IMPORTANCE

Il est important pour les cadets de connaître la structure de soutien de leur corps de cadets. Il existe un répondant local pour chaque corps de cadets dans l'ensemble du Canada qui offre de l'aide à accomplir l'instruction. Pour qu'un corps de cadets fonctionnent efficacement, il a besoin de différentes structures de soutien. Un répondant crédible et digne de confiance est essentiel au succès d'un corps de cadets et chaque cadet devrait réaliser leur importance.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PF-002/A-CR-CCP-702-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Définir les termes répondant et comité répondant**

Durée : 15 min Méthode : Exposé interactif



Les branches Provinciales/territoriales de la Ligue des cadets de l'Armée peuvent référer au comité répondant sous un nom différent (par ex. comité de soutien). S'assurer que les cadets connaissent qui sont le répondant et le comité répondant du corps de cadets.

Discuter de la différence entre un répondant et un comité répondant.

RÉPONDANT PAR RAPPORT AU COMITÉ RÉPONDANT

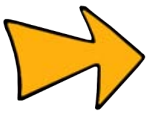
Répondant. À l'égard de corps de cadets, l'organisation ou les personnes acceptées par ou au nom du Chef d'état-major de la Défense d'assumer la responsabilité pour l'organisation et l'administration du corps de cadets conjointement avec les Forces canadiennes et le répondant superviseur (la Ligue des cadets de l'Armée).

Comité répondant. Un comité de travail de soutien qui est membre de la Ligue et qui est supervisé par elle, et qui se compose de personnes approuvées, enregistrées et sélectionnées conformément à la politique de la Ligue pour accomplir les fonctions requises au soutien du corps de cadets. Les comités répondants sont généralement composés de représentants du répondant, de parents et d'autres parties civiles acceptables provenant de la communauté. Parfois, ils se nomment comités de parents ou comités civils; cependant, chaque comité de parents n'est pas nécessairement un comité répondant.



Un corps de cadets doit avoir un répondant. Les comités répondants complémentent le soutien offert par le répondant local. S'il n'y a pas de comité répondant, la Ligue s'attend à ce que le répondant en forme un ou en assume les responsabilités.

Le comité répondant peut être une partie importante du corps de cadets. Il y a eu des cas où le comité répondant s'est impliqué plus que le répondant, alors le comité a fait la demande pour devenir le répondant.



La structure générale suivante décrit les postes qui existent dans l'organisation du répondant et les responsabilités principales qui correspondent aux postes. Ces postes peuvent varier ou ces termes peuvent varier d'un répondant à l'autre.

Président. Le président est le cadre supérieur de l'organisation du répondant et il est responsable de toutes les activités/fonctions. Tous les membres doivent garder le président informé de leurs activités et en retour il ou elle doit garder le corps de cadets informé des activités du répondant.

Secrétaire. Le secrétaire est responsable de maintenir tous les dossiers et la correspondance. Pendant les réunions générales et du comité, le secrétaire est responsable de rédiger le procès-verbal.

Trésorier. Le trésorier est responsable de maintenir tous les dossiers et les transactions financières. Toutes les dépenses doivent être enregistrées aux fins d'établissement du budget et des rapports financiers.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PF-002/A-CR-CCP-702-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

QUESTIONS

Q1. Qu'est-ce qu'un répondant?

Q2. Habituellement, qui fait partie d'un comité répondant?

Q3. Qui est le répondant du corps de cadets?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Par rapport à un corps de cadets, l'organisation ou les personnes acceptées par ou au nom du Chef d'état-major de la Défense pour assumer la responsabilité de l'organisation et de l'administration du corps de cadets conjointement avec les Forces canadiennes et le répondant superviseur (la Ligue des cadets de l'Armée).

R2. Les comités répondants sont généralement composés de représentants du répondant, de parents et d'autres parties civiles acceptables provenant de la communauté.

R3. Les réponses seront variées.

Point d'enseignement 2 **Discuter de l'historique du comité répondant**

Durée : 5 min Méthode : Exposé interactif

HISTORIQUE DU COMITÉ RÉPONDANT

Tel que mentionné au numéro 11 de Cadence : La Revue du leadership du Mouvement des cadets du Canada, avant la formation de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada le 1er avril 1971, les corps de cadets ont eu comme répondants les unités de la Milice ou de la Force régulière affiliées à chacun d'eux. Ces unités régimentaires voulaient donner aux adolescents une occasion unique de développer leur autonomie et leur caractère personnel. L'approche prise était fermement enracinée dans leur histoire et leurs traditions particulières.

Les corps de cadets comptaient sur leur régiment pour obtenir appui et leadership. L'engagement des parents n'était pas voulu et l'aide financière était sporadique.

En raison des restrictions budgétaires qui sévissaient au sein des Forces canadiennes, le soutien provenant de l'unité d'affiliation était devenue moins disponible. Afin de sauvegarder les corps de cadets, des parents de partout au Canada se sont impliqués en recueillant des fonds et en offrant un soutien.

Lorsque la Ligue des cadets de l'Armée du Canada a été créée, un domaine important de préoccupation était le soutien au corps de cadets. La Ligue mis en place des comités répondants structurés à chaque corps de cadets pour améliorer le soutien qui était fourni par le répondant local. Ces comités, ancrés dans la communauté, se composaient de parents, de membres de la Ligue, de membres d'associations militaires et de bénévoles. À l'origine, plusieurs commandants se sont opposés à ces comités, mais maintenant ils sont reconnaissants de leur aide. Aujourd'hui, ces comités sont une source importance de soutien.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PF-002/A-CR-CCP-702-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS

Q1. Quand la Ligue des cadets de l'Armée a-t-elle été créée?

Q2. Qui agissaient comme répondants des corps de cadets avant la formation de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada?

Q3. Qui étaient les principales personnes qui ont aidé à créer les premiers comités répondants?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. La Ligue des cadets de l'Armée a été créée le 1er avril 1971.

R2. Avant la formation de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada, les unités de la Milice ou de la Force régulière affiliées à chaque corps de cadets agissaient comme répondants des corps de cadets.

R3. Les parents, les membres de la Ligue, les membres d'associations militaires et les bénévoles étaient les sources principales de soutien à la formation de ces comités.

Point d'enseignement 3 — **Expliquer le rôle et les responsabilités du répondant local.**

Durée : 15 min — Méthode : Exposé interactif



Discuter du rôle et des responsabilités en utilisant des exemples particuliers au corps.

RÔLE DU RÉPONDANT

C'est le rôle du répondant de s'assurer qu'il rencontre ses responsabilités conformément au Protocole d'entente, pour la conduite adéquate et efficace du programme des cadets au Canada.

RESPONSABILITÉS DU RÉPONDANT

Collecte de fonds

C'est la responsabilité du répondant d'organiser des activités de collecte de fonds en consultation avec le commandant (cmdt) du corps de cadets. Le répondant doit préparer des rapports annuels lorsque la loi l'exige.

Recrutement de cadets

C'est la responsabilité du répondant d'organiser des campagnes dans la collectivité locale pour attirer des cadets pour qu'ils deviennent membres du corps de cadets.

Attirer des officiers au corps

C'est la responsabilité du répondant de mener des campagnes locales pour attirer des candidats potentiels dans la communauté pour qu'ils deviennent membres du Cadre des instructeurs de cadets (CIC) et des instructeurs civils (IC). Ces campagnes se fondent sur des besoins confirmés par le cmdt du corps de cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PF-002/A-CR-CCP-702-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Sélectionner des bénévoles

C'est la responsabilité du répondant d'identifier et de conduire le processus de sélection de bénévoles possibles. Le répondant est responsable d'accomplir le processus et de fournir ces résultats à la Ligue.

Fournir des installations d'administration et de formation adéquates

Le répondant est responsable de fournir des installations d'administration d'instruction adéquates, si elles ne sont pas fournies par le MDN. Cela doit comprendre les exigences en matière d'assurance, au besoin.

Participer aux nominations des grades de cadets séniors

Le répondant est responsable d'aider au processus de sélection des cadets séniors.

Participer aux sélections pour le CIEC et les échanges

Le répondant est responsable de collaborer avec le commandant du corps de cadets pour promouvoir les cours d'été et les échanges, et de participer au processus de sélection en conséquence, conformément aux ententes et aux responsabilités de la Ligue et du MDN.

Participer aux sélections pour l'attribution des décorations et récompenses

Le répondant est responsable de participer au processus de co-sélection pour l'attribution des décorations et des récompenses de la Ligue et en lançant le processus de sélection pour l'attribution des récompenses particulières à la Ligue.



Le répondant joue un rôle important au développement et au maintien de relations communautaires positives avec les entreprises, le gouvernement municipal, les clubs de services locaux et l'unité d'affiliation.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 3

QUESTIONS

Q1. Quel est le rôle du répondant par rapport aux collectes de fonds?

Q2. Qui est responsable du recrutement des officiers dans le Cadre des instructeurs de cadets (CIC), des instructeurs civils (IC) et des cadets au corps de cadets?

Q3. Qui est responsable de fournir des installations d'administration et d'instruction?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. Le répondant est responsable d'organiser des activités de collecte de fonds en consultation avec le cmdt du corps de cadets.

R2. Le répondant.

R3. Le répondant.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PF-002/A-CR-CCP-702-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

QUESTIONS

Q1. Qu'est-ce qu'un répondant?

Q2. Quel soutien le répondant fournit-il au corps de cadets?

Q3. Comment le répondant aide-t-il le cmdt?

RÉPONSES ANTICIPÉES

R1. À l'égard de corps de cadets, l'organisation ou les personnes acceptées par ou au nom du Chef d'état-major de la Défense d'assumer la responsabilité pour l'organisation et l'administration du corps de cadets conjointement avec les Forces canadiennes et le répondant superviseur (la Ligue des cadets de l'Armée).

R2. Les réponses seront variées.

R3. Les réponses seront variées.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

Le répondant du corps de cadets a un rôle et plusieurs responsabilités à s'acquitter, plus particulièrement le soutien et l'aide financière. Même s'ils ne sont pas toujours visibles, des répondants fiables et dignes de confiance sont essentiels au succès des corps de cadets et chaque cadet doit reconnaître leur importance.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Cette leçon peut être donnée par un membre du répondant local.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-040 2005-113124 D Cad. (2005). *Protocole d'entente entre le MDN et les ligues*, Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

A0-046 Scott, M (Ed.). (2003). *Précisions sur le rôle des civils dans les corps et escadrons de cadets*, Cadence : La Revue du Leadership du Mouvement des cadets du Canada, Numéro 11, 30–32.

C2-063 Ligue des cadets de l'Armée du Canada. (2007). *Ligue des cadets de l'Armée du Canada*. Extrait le 9 mars 2007 du site http://www.armycadetleague.ca.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-702/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-702-PF-002/A-CR-CCP-702-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.